



Inscription scolaire

Rentrée 2017

**Inscription du Lundi 20 mars au vendredi 21 avril 2017 en mairie
pour les enfants nés en 2014 et les nouveaux Marinois**

Afin de réaliser l'inscription scolaire de votre enfant à Marines, merci de remplir le formulaire et joindre une copie des documents suivants :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Pièce d'identité des représentants légaux
- Livret de famille (pages des parents et de la fratrie)
- Justificatifs de garde de l'enfant en cas de séparation ou de divorce
- Carnet de santé de l'enfant, ou document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge
- Certificat de radiation si l'enfant était déjà scolarisé

Il faudra également présenter l'original de ces documents

Pour tout renseignement :

Le service des affaires scolaires

Tel : 01-30-39-42-02

Email : service.population@mairie-marines.org